



Rotary International - ACRODI 1640 - Normandie France  
**PRIX DE L'ACTION PROFESSIONNELLE 2011- 2012**



**REGLEMENT DU PRIX NIVEAU LOCAL**

1. Le «Prix de l'Action Professionnelle au niveau local» a pour but de valoriser le travail des apprentis, des élèves et des étudiants des CFA, des LYCEES, des UNIVERSITES et des ECOLES de notre District dans leurs relations avec les entreprises. Les candidats doivent être en cours de formation dans un établissement du District Normandie (1640).
2. L'épreuve du concours porte sur un travail inscrit au référentiel de la formation et traité durant la scolarité que l'on appellera « projet ». (Ce n'est pas un travail supplémentaire pour le candidat).
3. Le CONCOURS a quatre niveaux de participation :
  - PRIX DU TRAVAIL MANUEL (tous métiers confondus)
  - PRIX DE L'INNOVATION (BAC+2 ET PLUS) - Projet SCIENTIFIQUE ET/OU TECHNIQUE
  - PRIX «SERVIR D'ABORD» – Projet à caractère CARITATIF ET/OU ASSOCIATIF
  - PRIX « ETHIQUE PROFESSIONNELLE » (nouveau) – Toute formation confondue de tout niveau
4. L'évaluation prend en compte :
  - la qualité du travail ;
  - l'argumentaire associé au travail ;
  - la méthodologie mise en œuvre.
5. Les inscriptions au concours niveau local seront forcloses le 17 mars 2012 (feuille d'inscription jointe à retourner au Club Rotary organisateur).
6. Le(s) projet(s) sera remis au Chef d'établissement ou à son représentant qui les adressera au responsable local du Rotary Club au plus tard pour le 25 avril 2012 (zone A) et 4 mai 2012 (zone B).  
Il comprendra, 2 exemplaires d'un descriptif dactylographié de 8 pages maximum déclinant le projet:
  - Les documents justificatifs fournis en annexe.
7. Au niveau local, le Rotary Club constitue un jury.
8. A l'issue d'une présentation orale et d'un échange d'une durée maximum de vingt minutes pour chaque projet, le jury retiendra un projet par catégorie qui représentera le Club local au Prix du District  
- Le(s) lauréat(s) s'engage(ent) formellement à être présent(s) pour la remise des Prix lors de l'Assemblée de District.
9. Un « projet » sera soutenu par un candidat ou deux représentants d'une équipe au maximum.
10. La dotation des Prix locaux est à l'appréciation de chaque club.
11. Les premiers de chaque catégorie, à condition qu'ils acceptent de participer au jury du District (9 juin) et à la remise des prix (16 juin) concourent pour le Prix du District. Prévoir des rotariens de votre club (2 par lauréat) pour participation au jury de District. Ils doivent amener avec eux pour ce jury 2 exemplaires des projets des candidats.

Règlement Prix Action Professionnelle 2011/2012 niveau local.